



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

DCM20210407/007

Information au conseil Municipal - Récapitulatif des sinistres des véhicules communaux pour l'année 2020

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 1 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	10
Absents :	1
Total des votes :	44



L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

Le Maire


Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210407/007 - Information au conseil Municipal - Récapitulatif des sinistres des véhicules communaux pour l'année 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre des délégations accordées au Maire par délibération en date du 20 juillet 2020, le Maire règle les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des événements réglés au cours de l'année 2020.

Date du sinistre	Véhicules	Service	Sinistre	Dégâts	Responsabilité commune	Règlement SMACL au réparateur	Coût réparation en interne	Règlement franchise commune au réparateur
22/01/2020	DM 063 HC	LOGISTIQUE	A heurté un véhicule en reculant	RAS	100%	En attente réclamation adverse	-----
10/02/2020	EQ 176 LL	Technique	Accrochage avec un autre véhicule	RAS	100%	En attente réclamation adverse	-----
25/02/2020	BH 200 LD	LOGISTIQUE	Bris de glace	Pare-brise avant	0%	491,86
27/02/2020	EQ 407 CR	Cellule prévention	Percuté par un véhicule	Pare choc, coffre et feux AR endommagé	0%	4467,72
28/02/2020	EK 575 PS	IEJ	Bris de glace	Pare-brise avant fissuré	0%	70,13
04/03/2020	DZ 415 CF	Technique	Percuté par un autre véhicule	Portière AVG Trappe à essence	0%	781,82	-----	-----
12/03/2020	EQ 682 DP (Camion Nacelle)	Technique	Avarie	Huile s'échappe du guide de la chaîne de convoyage et bris de machine	-----	Le bris de glace n'est pas souscrit dans notre contrat et les dommages par les rongeurs sont exclus	9843,64	-----
Entre le 24 et 25 /04/2020	BT 578 LJ	Police Municipale	Véhicule vandalisé	Portière côté conducteur forcée	0%	En cours	-----	-----
24/04/2020	EQ 920 LK	Environnement	Débroussaillage : Projection de gravier sur le véh communal (Bris de glace)	Fissure pare-brise avant	0%	544,55	-----	-----
15/06/2020	EY 158 RF	Technique	Bris de glace	Pare-brise fissuré	0%	717,03	-----	-----
01/08/2020	DM 068 HC	Technique	Heurte un véh en stationnement en faisant marche arrière	Pare choc avant droit abîmé	100%	Véhicule + de 5 ans, n'est plus assuré en dommage	En cours	-----
04/08/2020	EQ 792 GN	Cuisine centrale	Heurté par un véhicule	Aile avant gauche, pare choc et roue abîmée	0%	En cours
18/09/2020	BT 578 LJ	Police Municipale	Bris de glace	Pare-brise fissuré	0%	435,42	-----	-----
20/10/2020	DN 446 HS	Régie/Bâtiment	Bris de glace	Vitre avant côté passager brisée	0%	454,08	-----	-----
02/11/2020	ER 250 KC	Environnement	Dégradation du véh suite à un incendie	Dégradation d'aération haute	-----	En cours	-----	-----
16/11/2020	CQ 105 JJ	Cuisine centrale	Heurte un véh en reculant	Enfoncement au niveau du milieu des portes arrière droites, phare cassé	0%	En cours	-----	-----
17/11/2020	EK 582 PS	Fiscalité	Passé dans un creux, chemin en galet	Pare-chocs décalé	100%	En cours	-----	250

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

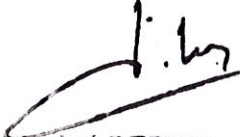
Article 1 :

De prendre acte de cette information.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le **13 AVR. 2021**



Le Maire

Joé **BEDIER**